



Crolles, le 15 avril 2015

Trait d'Union
M. Francis ODIER, Président
Cidex 255
38920 CROLLES

Nos réf. : DIR/CP/n°2015-72
Affaire suivie par : C. PATEL

Objet : réponse à votre courrier du 1^{er} mars

Monsieur le Président,

Suite à nos rencontres, vous nous avez fait parvenir un courrier explicatif du positionnement de l'association sur différents projets communaux et je vous en remercie.

Concernant l'opposition à l'urbanisation des parcelles communales rue de Belledonne, en amont du chemin du trait d'union, la raison évoquée est le « maintien de la protection du château dans son périmètre historique ». De notre point de vue, la protection du château étant concrètement assurée par un périmètre réglementaire dédié, et par l'existence de cônes de visibilité, nous ne comprenons pas en quoi sa protection ne serait pas assurée. Vous ne nous donnez malheureusement pas plus d'explications, tout en maintenant le recours contre le PLU sur cette urbanisation.

Le besoin en logement abordable étant criant sur la vallée, nous considérons ce projet d'intérêt général ; il sera co-construit à travers un comité consultatif sur l'étude pour la *création d'un Cœur de Ville*.

Au regard, par ailleurs, de l'invitation que nous vous avons faite de participer au comité des espaces agricoles et naturels, au comité de pilotage de l'Association Foncière Agricole, et au comité de suivi du projet de digue du Fragnès, le comité consultatif du projet cœur de ville se focalisera, pour sa part, sur la participation des habitants même.

Au cours des différentes réunions, et notamment la dernière commission cadre de vie à laquelle votre association a été conviée, des réponses concrètes ont été apportées aux questions posées sur les projets listés ci-dessus.

Pour les points qui n'ont pas été évoqués lors des réunions, Nelly Gros, adjointe aux espaces agricoles et naturels, ne manquera pas d'y répondre et pour certains, d'apporter quelques précisions correctives, car il y a manifestement des erreurs ou des incompréhensions.

En termes de méthode, dans un souci d'équité de traitement et d'accès aux informations, il est très important que vos remarques soient évoquées et traitées au sein des groupes de travail auxquels vous participez, pour que chacun soit informé de manière égale et qu'il puisse y avoir des échanges constructifs. Bien évidemment, à chaque fois que nous disposerons à l'avance de documents susceptibles de servir la compréhension de tous les membres sans impliquer d'explications, nous les diffuserons à l'ensemble des participants.

Pour finir, je vous précise que le travail technique revient aux fonctionnaires territoriaux, soumis à obligation de neutralité, ou à des experts assistant la maîtrise d'ouvrage dont l'expérience et la compétence sont avérées.

C'est bien évidemment dans le temps, et sur des bases claires, que nous construisons les collaborations avec chacun de nos partenaires, et je ne doute pas que nous y parvenions ensemble.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

Philippe LORIMIER
Maire de Crolles

